



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 novembre 2015

Monsieur Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Projet d'agrandissement du Port – Beauport 2020

Monsieur le ministre,

Il y a de ces nouvelles dans l'actualité qui nous informent de projets extrêmement surprenants concernant l'aménagement du territoire. Au Port de Québec, le projet Beauport 2020 comporte la mise en place d'un terminal de vrac en plein centre de la ville patrimoniale et touristique qu'est Québec. Voilà de quoi rendre la ville «peu attrayante» pour les touristes et pour ses résidants. Comment a-t-on pu imaginer la situation actuelle qui consiste à amener par bateau des minéraux du nord québécois, changer de mode de transport (train) et les amener dans une fonderie en Ontario, le tout en passant par une ville comme Québec? Avec en prime des résidus sous forme de poussières qui tombent dans les quartiers voisins ainsi que dans le majestueux fleuve. Comble de tout, on veut en transporter plus en passant par Québec! Oserait-on imaginer un tel scénario dans la capitale nationale du Canada pour des considérations économiques et logistiques? Bien sûr que non. Il est naturel et normal qu'Ottawa soit belle et attrayante. Tout comme il est naturel que la capitale ontarienne, Toronto, soit de même. Et qu'en est-il de la capitale du Québec? Bien peu de chose, selon l'administration portuaire locale.

Déjà, en l'an 2000, lors des séances de présentation du plan d'utilisation des sols du Port de Québec, nous avons fait part à leurs représentants que notre association de citoyens remettait en question la pertinence de soumettre à nouveau, bien des années plus tard, cette volonté de poursuivre des opérations de remblai portuaire dans la baie de Beauport et au centre de la ville patrimoniale et touristique de Québec. Nous avons alors exprimé clairement, comme un grand nombre d'élus et de citoyens, que ce plan ne prenait pas en considération la qualité de vie attendue pour ce plan d'eau et les rives de notre ville, le potentiel récréo-touristique du secteur, et l'orientation retenue par le plan d'urbanisme de Beauport qui traduisait les choix d'aménagement et de développement de la population de Beauport.

Dans notre mémoire, nous insistions sur les impacts négatifs que pourraient générer la concrétisation d'un tel plan sur l'occupation des battures de Beauport. Ces utilisations sont tout à fait incompatibles avec la planification de cette partie du territoire comprise dans les limites administratives de Beauport. L'utilisation des sols proposée est en effet discordante en regard de réalisations qui ont contribué à la mise en valeur de certains sites limitrophes aux battures tels le Parc de la Chute Montmorency, la piste cyclable régionale, l'Arboretum et le Parc du Domaine Maizerets. Leur commun dénominateur tient au fait qu'ils s'inscrivent tous dans une préoccupation de mise en valeur des berges du fleuve Saint-Laurent.

Ces équipements axés sur le caractère récréo-touristique ne sont pas le résultat d'actions improvisées, mais plutôt d'une vision concertée, partagée par l'ensemble de la région de Québec.

Nous le répétons, le site de la plage de Beauport et son plan d'eau doivent être maintenus dans leur périmètre actuel afin de conserver un environnement visuel compatible avec les activités de la berge et par le fait même favoriser la continuité des efforts amorcés pour la mise en valeur de ce milieu exceptionnel. Notre message et celui du maire de l'époque, Jacques Langlois, sera-t-il enfin entendu ?

Les collaborateurs à la préparation des mémoires de 2000 ont fait état des enjeux que soulève une occupation portuaire des battures de Beauport. Ils ont également mis en évidence, sur la base des objectifs et critères de la Loi maritime du Canada et de ceux du plan stratégique régional de l'époque, que le projet récréo-touristique de la ville de Beauport surclassait celui de l'APQ

Nous proposons donc que le projet d'expansion de l'APQ sur les battures de Beauport soit abandonné et que les espaces occupés pour les activités de la plage de Beauport soient réservés sur une base permanente pour des occupations à caractère récréo-touristique. La tendance en urbanisme est de reconquérir les littoraux urbains à des fins publiques et de convaincre les industries lourdes de s'installer en dehors des villes pour rendre les villes plus attrayantes. Les maires de Chicago, de Toronto, de Bordeaux et de Barcelone ne l'ont-ils pas compris et fait part à notre maire actuel ?

Le Saint-Laurent est grand et il y a sûrement d'autres endroits que notre belle ville pour transborder des biens en vrac qui viennent d'ailleurs et qui doivent être acheminés vers d'autres destinations. À titre de ministre des Transports, nous vous invitons à être visionnaire, à jouer un leadership actif dans la planification du transport de marchandise et à concevoir la porte d'entrée du Saint-Laurent en collaboration avec les autres administrations portuaires en aval de Québec. Le gouvernement du Québec doit être impliqué également, lui qui souhaite faire un site industrialo-portuaire à Cacouna.

Dans un tel scénario, le gros bon sens et le bien devrait triompher enfin, particulièrement aux yeux des citoyens de Limoilou et de Beauport, qui vivent quotidiennement les inconvénients d'un port qui n'est pas à sa place. Nous vous invitons à lire la documentation disponible dans notre site internet et à nous rencontrer pour en discuter davantage. Voilà qui serait un vrai changement et un geste nous permettant d'avoir davantage confiance en notre gouvernement central, comme nous le souhaitons tous ensemble.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le président d'Accès Saint-Laurent Beauport



Daniel Guay

P. J. Lettre de la Ville de Beauport du 19 décembre 2000 sur le plan d'utilisation des sols